

Compte-rendu de la CAPD du 24/05/04

Congés de formation professionnelle

La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) ne permet plus d'avoir des personnels en surnombre. Il y a donc des interrogations sur la possibilité d'accorder des congés autrement que par année scolaire complète. De fait, si cette formule de 12 mois est retenue, cela réduira le nombre de bénéficiaires. La modalité n'étant pas connue pour le moment (verdict début juin au rectorat), **le Sgen-CFDT a suggéré de reporter l'examen des demandes à la prochaine CAPD, plutôt que de discuter dans le vide.**

La proposition ayant été acceptée, rendez-vous le 25 juin.

Liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps des PE

211 personnes satisfaites. Barème du dernier promu: 61.667

La date butoir de 2007 fixée pour l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des PE devrait être respectée.

Liste d'aptitude pour le passage à la hors classe des PE

13 départs en retraite de personnels hors classe libèrent 13 places, pour de nouveaux promus. Cette année le ministère a généreusement octroyé 2 postes supplémentaires au département ce qui porte à 15 le nombre de promus pour 2004/2005.

Mouvement (1^{ère} phase)

A part la nomination d'une collègue retraitée que nous avons empêchée (**ce qui prouve qu'en préparant consciencieusement la CAPD, on trouve des erreurs...si on cherche**), rien à noter. Si ce n'est la neutralisation du vœu d'une collègue sur avis non motivé (et arbitraire à notre sens) de son IEN. Une audience doit avoir lieu à l'IA : affaire à suivre.

Inspection

Nous sommes intervenus sur l'inspection (lire par ailleurs).

Calendrier et équité entre les personnels

Tout d'abord, halte à la démagogie ! Contrairement à ce qui a pu circuler ici ou là, le département du Finistère n'exploite pas ses personnels 3 jours de plus que les Côtes d'Armor ou l'Ille et Vilaine. Ce sont ces départements qui travaillent 3 jours de moins, au mépris de la loi. Nuance ! Si nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas juste, le Sgen-CFDT 29 n'a pas légitimité à interpeller les IA des deux départements concernés. Tant mieux pour les personnels bénéficiant de cette largesse !

Un syndicat responsable et démocrate se doit avant tout de respecter la loi de la République. La loi étant respectée dans le Finistère, une intervention pour demander une diminution du temps travaillé aurait été injustifiée. Cependant, au cours d'un groupe de travail à l'IA le 11 mai 2004, le Sgen-CFDT a appris avec stupeur que la zone à 4 jours et demi (faisant fi du calendrier voté au CDEN de février 2003 qui laissait apparaître une stricte égalité en jours travaillés pour les deux zones), terminait non pas le 30, mais le 29 juin. Le Sgen-CFDT est intervenu alors officiellement en CAPD pour que l'équité entre tous les personnels du département, à défaut d'être assurée pour les inspections, le soit au moins sur le nombre de jours travaillés. L'IA s'est fâché (déjà agacé par notre déclaration sur l'inspection, puis par notre scepticisme quant à la mesure qu'il a proposé), trouvant notre demande « d'une mesquinerie ! » mais a promis de faire vérifier tout cela.

Les collègues de la zone à 4 jours ont tous pu voir le résultat de notre intervention !